



N° 016-2025-ATDB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée, **Mme Amélie ORVEAU**

Association : **Association Familles Rurales**

Domiciliée à **Saint-Julien-des-Landes**

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de **2ème catégorie rue de l'Industrie, salle Ernest Renaud à Saint Julien des Landes**

Le jeudi 31 juillet 2025 de 18h30 à 23h30

Pour le motif : **fête du Centre de Loisirs**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 8 juillet 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, **Joël BRET, Maire de Saint de Saint Julien des Landes**

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique –

L'association Familles Rurales représentée par Mme Amélie ORVEAU

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de **2ème catégorie à la salle Ernest Renaud, rue de l'Industrie**

Le jeudi 31 juillet 2025 de 18h30 à 23h30

Pour le motif : **fête du Centre de Loisirs**

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Julien des Landes, Le 8 juillet 2025

Le Maire,

Joël BRET

